

Le Maire

à,

L'ensemble des membres
du conseil municipal

DIRECTION DES ASSEMBLEES

Tél : 04 50 72 60 09

Mail : secretariatgeneral@ville-sciez.fr

Affaire suivie par :

Nos Réf : CD/SG

Sciez,
le 28 novembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra le :

jeudi 12 décembre 2024
à 19h30
Mairie - Salle du conseil municipal

L'Ordre du Jour ainsi que le rapport de synthèse vous sont transmis par suite de la présente convocation.

En cas d'absence, vous avez la possibilité de **transmettre votre pouvoir dûment rempli au secrétariat général.**

Comptant sur votre présence.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mairie

614, avenue de Sciez
74140 Sciez-sur-Léman

Tél. 04 50 72 60 09
contact@ville-sciez.fr

Ouverture au public

Lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h



ville-sciez.fr

Le Maire,
Cyril DÉMOLIS



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Nomination du secrétaire de séance

Approbation et signature du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

1. Commande Publique

1.1. Attribution du contrat de concession valant autorisation d'occupation domaniale pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le gymnase de la commune de Sciez en autoconsommation

2. Administration générale

2.1. Transfert à Thonon Agglo de la compétence construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département

2.2. Modification des statuts du SISAM et transfert de compétences « pause méridienne concernant uniquement l'animation et la surveillance des enfants », « actions d'informations et de prévention à destination des jeunes de 18 – 25 ans » domiciliés, scolarisés ou dont les parents sont domiciliés sur le territoire des communes membres et « gestion d'un équipement récréatif et sportif de Margencel, un Skate-park d'Anthy, un Skate-park situé à Sciez appartenant aux communes membres »

3. Ressources Humaines

3.1. Création d'un Comité Social Territorial

4. Urbanisme & Foncier

4.1. Renonciation au droit de préemption – parcelle section BY18

Points non soumis à délibération :

5. **Décisions du Maire**

6. **Questions diverses**